

Communiqué de presse du 19 mai 2017

## Une nouvelle étude le confirme: le commerce de détail suisse est plombé par des coûts élevés

### **Swiss Retail réclame l'abandon de prescriptions inutiles**

**D'après une nouvelle étude de BAKBASEL, les acteurs du commerce de détail suisse doivent supporter des coûts supérieurs de 50 % en moyenne à ceux de leurs concurrents en Allemagne, en France, en Italie et en Autriche. Afin que les emplois et la création de valeur restent en Suisse, la Swiss Retail réclame un moratoire sur de nouvelles entraves au commerce, une diminution de la liste des exceptions au principe Cassis de Dijon, l'abolition de l'autorisation obligatoire pour les denrées alimentaires de même que la simplification des déclarations de produits.**

Aujourd'hui paraît l'étude intitulée «Les coûts du commerce de détail suisse en comparaison internationale», que l'institut de recherches économiques BAKBASEL a effectuée sur mandat de Swiss Retail. Elle conclut que les détaillants suisses supportent des coûts supérieurs de 50 % en moyenne à ceux de leurs concurrents des pays voisins. Ou, si l'on calcule en sens inverse: pour fournir une offre comparable, les pays voisins bénéficient d'un avantage de coûts de 35 % en moyenne sur les coûts d'approvisionnement, de prestations préalables et de main d'œuvre. L'étude s'appuie sur des données de 2015.

Parmi les pays de comparaison, c'est l'Allemagne qui possède le plus grand avantage de coûts avec un différentiel de 40 %, suivie de l'Italie avec 39 %. Les écarts sont un peu plus resserrés avec la France et l'Autriche, autour de 30 %. Près des deux tiers des différences de coûts avec l'étranger sont imputables aux coûts générés pour l'approvisionnement des marchandises proposées. Les coûts des prestations préalables ou consommations intermédiaires (par ex. loyers, coûts de transport, coûts de l'énergie, etc.) fournissent quant à eux la deuxième plus grande contribution aux différences de coûts.

Si l'on tient compte, au-delà des coûts, des autres facteurs déterminant les prix comme la taxe sur la valeur ajoutée plus basse – l'unique avantage dont bénéficient les entreprises suisses – la différence s'atténue légèrement à 31 % en moyenne (Allemagne 36, France 27, Italie 35, Autriche 25). L'étude ne mentionne aucun indice quant à des bénéfices des détaillants suisses qui seraient largement supérieurs à ceux de leurs homologues étrangers, raison pour laquelle elle leur attribue un rôle mineur voire insignifiant comme cause de l'îlot de cherté.

Selon les calculs de BAKBASEL, le niveau de prix du commerce de détail suisse a baissé de 8 % depuis le changement de millénaire: après correction des variations dues à l'inflation, un panier moyen du commerce de détail a été plus avantageux en 2016 qu'il ne l'a été depuis 1990. Dans le même temps, les prix du commerce de détail ont nettement augmenté dans les pays voisins.

### **Des mesures rapidement applicables contre les coûts et les prix élevés en Suisse**

Le commerce de détail suisse se trouve dans une situation de concurrence au-delà des frontières nationales, comme en témoigne le volume élevé des achats faits à l'étranger dans les régions frontalières, mais aussi dans le commerce en ligne étranger. C'est la raison pour laquelle Swiss Retail réclame une amélioration de la compétitivité, afin de maintenir les emplois et la création de valeur en Suisse. La lutte contre les entraves au commerce figure au premier plan. La meilleure façon de lutter contre des prix élevés est de favoriser au maximum le libre jeu de la concurrence. Les entraves au commerce empêchent les importations de produits et soutiennent ainsi les prix élevés et la segmentation du marché.

Swiss Retail met en avant les revendications suivantes:

1. Bien que conscient du niveau élevé des coûts et des prix en Suisse, le monde politique ne cesse de créer de nouvelles entraves au commerce, aggravant encore le problème. Swiss Retail se prononce en faveur d'un **moratoire sur l'introduction de nouveaux obstacles au commerce** et exige en particulier que l'on renonce aux prescriptions helvétiques inutiles qui ne font que renchérir les produits.
2. Le principe Cassis de Dijon s'applique en Suisse depuis juillet 2010. Désormais, les produits légalement mis sur le marché dans l'UE ou l'EEE peuvent en principe aussi circuler librement en Suisse sans contrôle préalable. En revanche, il existe une longue liste d'exceptions, qui limite fortement l'effet de réduction des prix lié à ce principe. Swiss Retail exige **une diminution de la quantité impressionnante des exceptions actuelles**. Le Conseil fédéral a déclaré vouloir passer au crible la liste des exceptions au principe Cassis de Dijon et de réduire les impacts économiques négatifs qui en découlent. Swiss Retail demande que l'on passe des paroles aux actes.
3. Les denrées alimentaires sont actuellement soumises à une autorisation obligatoire. Malgré l'application du principe Cassis de Dijon, on trouve ainsi un obstacle commercial dans ce domaine central. Swiss Retail exige **l'abolition de l'autorisation obligatoire pour les denrées alimentaires**. Le Conseil fédéral a prévu une consultation en fin d'année sur la façon dont l'autorisation obligatoire pourrait être remplacée par une annonce obligatoire. Swiss Retail s'oppose à un nouveau système administrativement coûteux.
4. Dans le domaine des déclarations de produits, il existe en Suisse de nombreuses dérogations au droit de l'UE, en particulier des exigences déclaratives spéciales pour les denrées alimentaires. Cela entrave le commerce et vient renforcer l'îlot de cherté. D'ici la fin de l'année, le Conseil fédéral entend mettre en consultation un projet en vue d'une **déclaration simplifiée des informations produits**. Swiss Retail soutiendra cette démarche et demande une mise en œuvre rapide.

Avec un peu de bonne volonté politique, ces mesures pourraient être mises en œuvre rapidement. Elles contribueraient immédiatement à abaisser le haut niveau des coûts et des prix dans le commerce de détail suisse.

#### Renseignements:

Dagmar Jenni, directrice de Swiss Retail, 031 312 40 40, [dagmar.jenni@swiss-retail.ch](mailto:dagmar.jenni@swiss-retail.ch).  
Pour toute question au sujet de l'étude: Michael Grass, BAKBASEL, 061 279 97 23, [michael.grass@bakbasel.com](mailto:michael.grass@bakbasel.com).

L'étude complète peut être téléchargée sur [www.swiss-retail.ch](http://www.swiss-retail.ch).

#### **Swiss Retail – l'association des commerces de détail de taille moyenne**

Swiss Retail Federation est l'association des commerces de détail de taille moyenne (stationnaires et en ligne) en Suisse. En font partie des grands magasins, des commerces et des marchés spécialisés, des grandes surfaces et marchés libre service, des détaillants indépendants, des commerces d'alimentation et des kiosques. Ses membres offrent environ 40 000 places de travail et réalisent un chiffre d'affaire annuel de 12 milliards de francs.

L'organisation a été fondée à la fin des années 30 sous l'appellation Association des grands magasins suisses. Elle fournit de nombreux services à ses membres et défend leurs intérêts politiques à l'échelle nationale.